ariana

musée suisse de la céramique et du verre genève
schweizerisches museum für keramik und glas genf
swiss museum for ceramics and glass geneva

Photo : Mauro Magliani et Barbara Piovan

Recherches sur les collections du Musée Ariana en lien avec la problématique des biens culturels issus de contextes coloniaux et autres provenances

Rapport

Genève, juillet 2024

Auteurs

Ambre Viviane Oggier, collaboratrice scientifique

en collaboration avec Stanislas Anthonioz, adjoint scientifique
sous la direction d'Anne-Claire Schumacher, conservatrice en chef honoraire
puis de Claire FitzGerald, conservatrice en chef
et d'Isabelle Naef Galuba, directrice (2010-2025)

Un musée
Ville de Genève

www.musee-ariana.ch

VILLE DE GENÈVE

Sommaire

I. Rapport de travail 2
a. Situation de départ et état de la recherche au début du projet 2
b. Déroulement du projet 4
1. Définition du champ de recherche et sélection d'un corpus d'œuvres 4
2. Méthodologie 5
3. Problèmes rencontrés et observations 7
4. Analyses et recherches menées sur les différentes provenances 7
a) Gustave Revilliod 7
b) Yolande Crowe-Vernes .....
c) La donatrice .....
d) Les sites de fouilles archéologiques 16
e) Les cadeaux diplomatiques 18
c. Documenter la transparence vis-à-vis des tiers 19
II. Remarques conclusives 19
a. Evaluation des résultats 19
b. Questions ouvertes et domaines dans lesquels il convient de poursuivre les recherches 20
III. Bibliographie 23
a. Sources manuscrites 23
b. Sources imprimées 23
c. Bibliographie générale 23
d. Rapports 24
e. Textes de lois 24
f. Sites internet 25
g. Vidéo 25

Légende de l'image de couverture :

Boîte avec un samouraï assis, Arita (Japon), 1670-1690, style Kakiemon

Porcelaine moulée, décor peint aux émaux polychromes

Legs Gustave Revilliod, 1890

Numéro d'inventaire AR 8984

I. Rapport de travail

a. Situation de départ et état de la recherche au début du projet

Pendant de nombreuses années, le Musée Ariana ne s'était pas réellement intéressé aux questions de recherche de provenance. Récemment, les réflexions entourant les moyens ainsi que les sources d'acquisitions des collections des différents musées d'Occident ont pris de plus en plus d'importance, amenant de ce fait la Confédération helvétique à encourager des recherches de provenance au sein des institutions suisses. C'est ainsi qu'à l'automne 2019, le Musée Ariana a engagé pour la première fois de son histoire des recherches sur la provenance de ses fonds. Cette première étape s'est focalisée sur la problématique de l'art spolié pendant la période du national-socialisme (1933-1945). Les recherches menées dans le cadre de ce premier projet ont permis d'affirmer que les collections de céramique, de verre et de vitrail conservées par le Musée Ariana ne sont que très marginalement concernées par la problématique des spoliations nazies[1]. Nonobstant, cette enquête a mis en lumière les limites de la recherche de provenance ainsi que les difficultés à retracer l'historique d'une partie des œuvres des collections, principalement celles acquises au cours du 19e siècle et au début du 20e siècle.

À la fin de l'été 2023, le musée a entrepris une seconde étape dans le cadre des recherches de provenance, cette fois-ci axée sur les questions de trafics de biens en contextes coloniaux. Bien qu'à première vue, le Musée Ariana ne semble pas réellement concerné par les problématiques coloniales puisque les collections du musée abritent essentiellement des œuvres européennes et contemporaines, et que les pièces ethnographiques provenant du legs de Gustave Revilliod ont quitté les collections de l'Ariana pour rejoindre celles du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) lors d'un transfert en 1944, puis au cours des années qui ont suivi l'exposition « Gustave Revilliod (1817-1890), un homme ouvert au monde »[2], l'institution se doit d'effectuer des recherches dans le cadre du mouvement général de décolonisation entrepris par les différents musées suisses et européens.

Assurément, la problématique coloniale dépasse la question des objets ethnographiques et des biens spoliés en s'inscrivant dans une critique générale de l'histoire des impérialismes, une mise en lumière de l'implication économique, sociale, politique et

[1] MAZZONE Marie, SCHUMACHER Anne-Claire, NAEF GALUBA Isabelle, *Rapport, Recherche de provenances sur les collections du Musée Ariana en lien avec la problématique de l'art spolié durant la période du National-Socialisme (1933-1945)*, Musée Ariana Genève, 24 juin 2020.

[2] L'exposition s'est tenue au Musée Ariana du 2 novembre 2018 au 2 juin 2019.

militaire de la Suisse dans la colonisation ainsi qu'une réflexion autour de l'héritage colonial d'un pays qui n'a à proprement parler pas eu de colonie[3]. En effet, les échanges entre la Suisse et le monde colonial étaient constants et non-négligeables. Des Suisses, des entreprises, des diplomates, des mercenaires et mêmes des municipalités comme Zurich[4] et Neuchâtel ont profité et participé à l'esclavagisme, au colonialisme et à l'impérialisme.

Fondé par le Genevois Gustave Revilliod à la fin du 19e siècle, le Musée Ariana s'est transformé au fil du temps. D'abord imaginé comme un musée encyclopédique formé à partir des collections rassemblées par son fondateur, notamment au cours de ses nombreux voyages, il est devenu au cours du 20e siècle l'unique musée de Suisse entièrement dédié à la céramique puis au verre. À ce jour, le Musée Ariana ne conserve pas moins de **28'546** œuvres dans ses collections qui regroupent uniquement de la céramique, du verre ainsi que du vitrail. Datant du 9e siècle à aujourd'hui, les différents objets inscrits à l'inventaire proviennent en grande majorité d'Europe. En effet, la collection de vitrail est entièrement constituée de pièces d'origine européenne et celle du verre renferme seulement quelques rares exemples produits hors du continent européen. Concernant les collections extra-européennes de céramique du musée, elles forment un ensemble d'un peu moins de 5000 pièces provenant en majeure partie d'Asie, principalement de Chine et du Japon, ainsi que du Proche et du Moyen-Orient (Iran, Turquie et Egypte). Les territoires les plus touchés par le colonialisme, à savoir l'Afrique et l'Amérique du Sud, sont presque totalement absents des collections de l'Ariana. Les rares céramiques africaines du musée sont toutes des créations contemporaines offertes par des artistes dans le cadre des échanges avec l'Académie Internationale de la Céramique (AIC) et sortent donc du cadre de la problématique des biens issus de trafics coloniaux. Par conséquent, il n'est pas étonnant que le musée se soit auparavant peu senti concerné par les questions de trafics coloniaux et les restitutions.

[3] La Suisse a longtemps éludé son passé colonial. Le début des années 2000 a marqué un tournant dans l'étude des recherches postcoloniales en territoire helvétique, bien que l'opportunisme suisse et le rôle joué par des Suisses dans l'impérialisme et la colonisation aient été mis en lumière par certaines personnalités du 20e siècle, comme le sociologue allemand Richard Fritz Behrendt qui s'interrogea sur l'impérialisme suisse et publia un livre sur le sujet en 1932 (cf. bibliographie). Progressivement, des travaux sur le sujet ont vu le jour, ouvrant ainsi la porte à de nombreuses réflexions sur le rôle joué par la Confédération et ses ressortissants dans l'expansion coloniale à travers le monde. À ce sujet voir notamment : THOMAS David, La Suisse et l'esclavage des Noirs », 1967 ; PURTSCHERT Patricia et FISCHER-TINÉ Harald (sous la dir. de), *Colonial Switzerland*, 2015 ; PAVILLON Olivier, *Des Suisses au cœur de la traite négrière : de Marseille à l'Île de France, d'Amsterdam aux Guyanes (1770-1840)*, 2017 ; *TANGRAM - Revue de la Commission fédérale contre le racisme*, n° 47, « La Suisse et ses héritages coloniaux », 2023.

[4] L'implication de Zurich dans le colonialisme a fait l'objet d'une exposition inédite organisée par la Ville de Zurich à l'Hôtel de Ville en 2023 et intitulée « Blinde Flecken – Zürich und der Kolonialismus ».

b. Déroulement du projet

À l'automne 2023, dans le cadre de sa convention de prestations avec l'Office fédéral de la Culture (OFC), le Musée Ariana a entrepris des recherches sur la provenance de ses fonds, en lien avec la problématique des biens issus de contextes coloniaux. Ces recherches ont été confiées à Ambre Viviane Oggier, historienne de l'art, qui a travaillé sur la question au cours d'un contrat à durée déterminée de quatre mois, de septembre à décembre 2023, à hauteur de trois jours par semaine (60%).

1. Définition du champ de recherche et sélection d'un corpus d'œuvres

La première étape de ce projet a été de définir le champ de recherche. Qu'entendons-nous par « biens issus de contextes coloniaux » et « colonisation » ? Communément, il est admis que la période de la colonisation des pays extra-européens par les puissances impérialistes occidentales a débuté aux alentours du 15e siècle avec les conquêtes espagnoles, et qu'elle a pris fin après la Seconde Guerre mondiale, vers 1945-1960, bien que les différents territoires colonisés n'aient pas tous obtenu leur indépendance au même moment. Par conséquent, nous retenons comme corpus d'œuvres les pièces acquises entre le 15e et la seconde moitié du 20e siècle. Quant aux œuvres produites lors du dernier quart du 20e siècle et au cours du 21e siècle, elles peuvent d'emblée être écartées, de même que l'ensemble des pièces de production européenne qui n'entrent pas dans le champ de recherche ici délimité.

En passant en revue l'ensemble des objets conservés dans les collections du Musée Ariana via MuseumPlus[5], nous avons remarqué que la majeure partie des œuvres extra-européennes provient d'Asie. En effet, parmi les 28'546 pièces inventoriées, **4'499** sont issues de pays d'Asie, à savoir la Chine (2'758) ; le Japon (1'014) ; l'Iran (488) ; la Turquie (134), l'Inde (26), la Thaïlande (25), le Viêt-Nam (21) et la Syrie (11). Outre les objets provenant d'Asie, un petit groupe est issu d'Egypte (10).

Parmi les huit pays cités, quatre d'entre eux, à savoir la Chine, le Japon, l'Iran et la Thaïlande, font partie des rares territoires considérés comme n'ayant pas été, à proprement parler, colonisés par les puissances occidentales. Néanmoins, la Chine a tout de même subi l'impérialisme occidental : on parle alors de « semi-colonisation ». Parmi les régions chinoises pleinement colonisées se trouvent Macao, qui était une colonie portugaise depuis

[5] MuseumPlus, édité par l'entreprise zetcom, est le progiciel utilisé par le Musée Ariana pour réaliser l'inventaire descriptif et informatisé de ses collections. La base de données et les notices sur les collections du Musée Ariana sont mentionnées dans ce rapport sous le raccourci « MuseumPlus ».

le 16e siècle, ainsi qu'Hong-Kong, colonie britannique cédée à la fin de la première guerre de l'opium en 1842[6]. Au 19e et 20e siècles, de nombreuses concessions étrangères se sont développées en Chine. Il s'agissait alors de territoires chinois qui avaient été cédés sous la contrainte aux puissances étrangères afin que celles-ci puissent y faire du commerce. Les concessions étrangères restaient cependant sous souveraineté chinoise. La situation de l'Iran est plus ou moins similaire. Bien que jamais véritablement colonisé, l'Iran a été dominé commercialement par la Grande-Bretagne et la Russie qui ont interféré dans les affaires internes du pays. Concernant la Turquie, elle faisait partie de l'Empire ottoman jusqu'à son indépendance en 1923. Elle n'a donc pas été colonisée par une puissance occidentale. En revanche, la Syrie, l'Egypte, l'Inde et le Viêt-Nam sont des territoires qui ont subi de plein fouet la colonisation occidentale. Entouré de régions colonisées, le Siam, l'actuelle Thaïlande, est l'unique pays d'Asie du Sud-Est à avoir échappé aux puissances occidentales. Quant au Japon, il ne fait pas partie des pays colonisés mais plutôt des pays colonisateurs. Les œuvres provenant de ces deux derniers pays d'Asie ont donc été reléguées au second rang de cette recherche, mais elles ont tout de même été prises en compte afin d'avoir une vision globale des collections extra-européennes du Musée Ariana. Ainsi, afin de vérifier si certaines pièces des collections de l'Ariana ne proviennent pas de trafics coloniaux, nous nous sommes intéressés aux différentes provenances des pièces extra-européennes ainsi qu'à leurs anciens propriétaires (donateurs, vendeurs et testataires). Au total, plus d'une centaine de personnalités différentes a été mise en lumière au cours de cette recherche.

2. Méthodologie

L'ensemble des œuvres potentiellement concernées par la problématique du trafic colonial est relativement important puisque le Musée Ariana ne conserve pas moins de 4'499 pièces extra-européennes, ce qui équivaut plus ou moins à un cinquième de sa collection totale. Néanmoins, une partie de ces pièces a pu d'emblée être écartée comme celles dont la date de production est postérieure à 1960, et qui n'entrent donc pas dans le champ de recherche prédéfini. Après avoir mis de côté les pièces contemporaines, le nombre total d'œuvres possiblement concerné demeurait toutefois trop vaste pour qu'une étude approfondie soit réalisée sur chacune des pièces. Nous nous sommes donc intéressés aux différents donateurs et donatrices, testataires, vendeurs et vendeuses qui ont enrichi les collections du musée depuis sa fondation à la fin du 19e siècle jusqu'à nos jours, dans le but

[6] NAVARO Ilana, MISKÉ Karim, *La Chine, rêves et cauchemars : La chute [1839-1937]*, Arte TV, 52 min, 2023.

de vérifier que certaines pièces ne proviennent pas de trafics ou de commerces coloniaux. Au total, 160 personnes ont été mises en évidence. Afin de mieux connaître ces différentes personnalités, nous avons commencé par examiner la documentation disponible pour essayer de comprendre de quelles manières les objets ont été acquis avant d'intégrer les collections du musée. Nous nous sommes d'abord penchés sur les œuvres en observant si elles présentaient certaines inscriptions ou des étiquettes susceptibles de nous en apprendre plus sur leur origine. Ensuite, nous avons étudié la documentation interne, comme les notices d'inventaire, les dossiers d'œuvres et d'acquisitions, ainsi que les registres d'entrée. Enfin, la documentation externe, à savoir les informations recueillies sur internet, dans les bases de données, les articles scientifiques mais aussi de presse, la littérature, les catalogues de vente ainsi que les archives consultables ont permis de compléter les recherches.

Etant donné les nombreux donateurs et donatrices, testataires, vendeurs, vendeuses et mécènes qui ont contribué à enrichir les collections extra-européennes du musée, il n'était pas envisageable de s'intéresser ici à chacun d'entre eux distinctement. Par conséquent, ce rapport se concentre sur certaines personnes qui ont fait des dons particulièrement importants, comme Gustave Revilliod, le fondateur du Musée Ariana, qui a concentré une partie importante de nos recherches, ainsi que sur des personnalités susceptibles d'avoir obtenu, volontairement ou involontairement, des objets de manière frauduleuse.

Ainsi, ce rapport est axé sur la recherche de provenance, qui constitue la première étape dans le travail de décolonisation engagé par le musée. Les objets extra-européens qui rentrent dans le champ de recherche ont été passé en revue à la lumière de leurs donateurs et donatrices afin d'éclaircir les zones d'ombre et de vérifier que lesdits donateurs et donatrices n'aient pas acquis les objets donnés dans des contextes coloniaux et qu'ils n'entretenaient pas des liens avec des marchands ou des trafiquants s'approvisionnant dans des zones colonisées. Dans un second temps, il serait pertinent d'étudier les productions extra-européennes commercialisées par les différentes Compagnies des Indes orientales (française, néerlandaises, britanniques) afin de contextualiser les échanges économiques et de mettre en évidence les différents enjeux qui en découlent[7].

[7] Le temps imparti à cette première recherche n'a pas permis de traiter véritablement la question des biens commercialisés par les Compagnies des Indes orientales. Cette étude pourrait faire l'objet d'une autre recherche.

3. Problèmes rencontrés et observations

Malgré les nombreuses ressources disponibles, il s'est avéré difficile de connaître l'identité exacte des donateurs et donatrices dans la plupart des cas. Le plus souvent les notices visibles dans la base de données d'inventaire du musée indiquent uniquement un nom et un lieu de résidence, ce qui rend les recherches compliquées, voire parfois impossibles lorsqu'il ne s'agit pas d'une personnalité notoire. Par conséquent, plusieurs sources d'acquisition demeurent encore à ce jour méconnus et – comme nous l'avions anticipé –, il n'a pas été possible de retracer précisément l'histoire de la plupart des objets conservés. Cette observation met en évidence les lacunes présentes dans les notices qui concernent les donateurs et donatrices, les vendeurs et vendeuses ainsi que les testataires[8]. Le problème est complexe puisqu'il soulève des questions éthiques et juridiques relatives au droit à la protection des données privées des mécènes et aux pratiques de fichage des personnes. Idéalement, il faudrait trouver le juste équilibre afin que les institutions ne se retrouvent pas démunies de renseignements concernant les donateurs, car le manque d'informations au sujet de leurs identités entraine souvent la perte d'informations relatives aux contextes d'acquisition des objets. Dans la mesure où, aujourd'hui, les renseignements concernant les provenances sont devenus fondamentaux, les musées ne peuvent plus occulter la question ou passer outre ces problématiques. L'identité sommaire des mécènes doit donc être inscrite dans l'inventaire afin de ne perdre aucun renseignement et donc de permettre aux chercheurs de demain de mener à bien leurs recherches sur l'histoire des collections. Le progiciel MuseumPlus offre la possibilité d'inscrire des informations confidentielles qui sont uniquement consultables par les collaborateurs de la Ville de Genève. Par ailleurs, les fiches de donations manuscrites ne sont presque jamais rattachées à l'objet dans MuseumPlus alors qu'elles sont souvent mentionnées dans l'inventaire. À l'avenir, il serait judicieux de les y intégrer afin que les informations ne soient pas éparpillées.

4. Analyses et recherches menées sur les différentes provenances

a) Gustave Revilliod

La principale source de provenance des collections actuelles du Musée Ariana est son fondateur, Gustave Revilliod, qui rassembla au cours de sa vie une multitude d'objets provenant des quatre coins du monde[9]. Grand voyageur, il effectua un nombre important de

[8] Visibles sous l'onglet « Adresse » dans MuseumPlus.

[9] À son décès, il légua l'entièreté de sa collection qui se constituait de plus de 30'000 objets et livres parcourant toutes les époques, les continents et les techniques.

périples en dehors de l'Europe de 1844 jusqu'à sa mort survenue le 21 décembre 1890 lors d'un voyage au Caire. Les différents voyages qu'il a entrepris l'ont amené au Maghreb, et plus précisément en Egypte et en Algérie, en Inde, au Sri Lanka, à Singapour, au Viêt Nam, en Chine, au Japon et même aux Etats-Unis. Nous connaissons en grande partie les lieux qu'il a visité par l'intermédiaire de ses récits et à ses correspondances qui sont parvenus jusqu'à nous. Grâce à ses écrits, nous savons que Gustave Revilliod, qui n'était ni un aventurier intrépide ni un explorateur, voyait d'un mauvais œil les hiérarchies entre peuples ainsi que la domination occidentale. Ses écrits trahissent une véritable inquiétude vis-à-vis des conquêtes européennes et de la colonisation qui ne cessait alors de se développer, souvent dans la violence[10]. À l'instar de certaines personnalités de la fin du 19e siècle qui remettaient en cause et critiquaient la colonisation, il questionnait la légitimité du colonialisme et exprimait même un certain dégoût de ses origines face à une situation qui le dépassait visiblement et le révoltait. Dans une lettre datant de juin 1889, il écrit : « Hélas pourquoi faut-il, que durant ce long voyage, il me soit arrivé, ce qui m'était arrivé en Orient, honte de devoir dire que je suis Européen, et regret vis-à-vis de moi-même, de penser que je suis chrétien. »[11]. Il apparaît ainsi clairement que le rentier genevois s'opposait moralement à l'impérialisme occidental et à la colonisation.

Au sujet des différents achats que Gustave Revilliod a réalisé au cours de ses divers voyages et qu'il fait expédier par caisses au Musée Ariana, nous disposons de relativement peu d'informations concrètes. En effet, bien que les lettres fassent souvent mention d'achats effectués dans telles ou telles villes, il est rarement précisé de quels types d'objets il s'agit, ce qui rend leur identification très difficile et périlleuse. Dans la majorité de ses correspondances, il se contente d'indiquer qu'il a réalisé des achats et qu'il les envoie par caisses jusqu'à Genève. L'identité des marchands, des rabatteurs et des commerces, ainsi que les circonstances de vente demeurent inconnues. Nonobstant, à la lumière des convictions et des idées de Gustave Revilliod, nous pouvons présumer qu'il ne s'est pas fourni chez des trafiquants et qu'il n'a pas participé à des trafics d'ordre colonial, du moins consciemment.

Par ailleurs, grâce aux différentes lettres conservées, nous connaissons l'identité de certains marchands et antiquaires européens chez qui Gustave Revilliod avait l'habitude de se fournir. Dès les années 1860, Angéla Fleuriot (1818-1890), une antiquaire installée à la Place de la Madeleine à Paris, conseille Gustave Revilliod et lui propose divers objets dont

[10] BUYSSENS Danielle, « Voyages : les Orients de Gustave Revilliod », in *Gustave Revilliod (1817-1890), un homme ouvert au monde*, sous la direction de Danielle Buyssens, Isabelle Naef Galuba et Barbara Roth Lochner, Genève, Musée Ariana, Milan, 5 Continents Editions, 2018, p. 66.
[11] BGE, Ms. fr. 693, p. 434, lettre de GR à GS, New York, 14 juin 1889.

des porcelaines de Chine et du Japon[12]. Les correspondances font mention de « plats, assiettes »[13], d'une « belle déesse de Chine »[14], d'un « échantillon d'un service « vieux Japon » »[15] que Gustave Revilliod ne va finalement pas acquérir[16], et de l' « expédition d'une caisse d'objets en porcelaine dont deux plats pour remplacer les faux de la salle orientale »[17]. Les objets étant peu détaillés, il est difficile de les identifier parmi les collections actuelles du Musée Ariana. Néanmoins, la « belle déesse de Chine » fait certainement référence à une statue de la déesse *Guanyin* dont deux exemples ont été légués par Gustave Revilliod[18].

Dans les années 1870, Laurent Tching-Yong (ou Yung), qui tenait l'enseigne « Au vrai chinois » situé au numéro 6 de la Rue Tronchet à Paris où il proposait à la vente des objets asiatiques et principalement chinois, a fourni diverses pièces à Gustave Revilliod. Originaire de Chine, Laurent Tching-Yong retournait fréquemment dans son pays afin d'acquérir des objets divers qu'il revendait ensuite à Paris. Lors de ses déplacements, sa femme, une marchande française dénommée Lisette Marguerite Presset, avait l'habitude de tenir la boutique, ce que confirment les lettres écrites par elle et adressées à Gustave Revilliod. À nouveau, les objets acquis par le collectionneur sont rarement précisés dans ces correspondances. En 1871, il est question des « socles commandés par Gustave Revilliod », de « foulards » et d'une « bonbonnière en jade » destinée à sa mère, Ariane[19]. En 1875, Madame Tching-Yong déclare envoyer trois caisses d'objets dont le montant se chiffre à 9500 Frs, sans indication concernant la nature des pièces[20]. Nous savons relativement peu de choses sur les transactions effectuées entre le marchand parisien d'origine chinoise et le collectionneur genevois. D'après Léa Saint Raymond, docteure en histoire de l'art et spécialiste des ventes aux enchères publiques parisiennes, Laurent Tching-Yong serait l'un des principaux acheteurs des ventes du Palais d'été[21]. Il est difficile de remonter cette piste, car nous ne disposons pas d'un corpus véritablement attribuable à ce marchand et les œuvres pillées au Palais d'été ne sont pas répertoriées. Cependant, nous avons passé en revue les différentes pièces d'origine chinoise provenant du legs de Gustave Revilliod afin de vérifier si des objets pouvaient provenir du sac du Palais d'été à Pékin survenu en octobre

---

[12] CHOPARD Lucie, FLEURIOT Angéla (FR) in *Collectionneurs, collecteurs et marchands d'art asiatique en France 1700-1939 - INHA*, mis en ligne le 21/03/2022, http://agorha.inha.fr/detail/720 (consulté le 06/12/2023).
[13] AEG, 18.8.1887/64.
[14] AEG, 18.8.1883/16.
[15] AEG, 18.8.1880/46.
[16] AEG, 18.8.1880/51.
[17] AEG, 18.8.1885/95.
[18] Numéros d'inventaire AR 4394 et AR 4445.
[19] AEG, 18.8.1871/142.
[20] AEG, 18.8.1875/115.
[21] SAINT RAYMOND Léa, *À la conquête du marché de l'art : le Pari(s) des enchères (1830-1939)*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 232.

1860, mais nous ne sommes pas parvenus à identifier des pièces : la plupart des objets acquis par Revilliod sont en effet des pièces conçues pour l'exportation en Occident. Une étude plus approfondie sur les pièces chinoises de la collection Revilliod serait cependant la bienvenue.

Parmi les autres marchands et antiquaires sollicités par Gustave Revilliod, il convient de nommer Jacques Woog, antiquaire de Berne, à qui Revilliod a acheté entre autres des « assiettes de Chine »[22] et d'autres porcelaines non-détaillées ; Eugène Baud, antiquaire de Lausanne, membre de la Société suisse de numismatique et décédé en 1890[23] ainsi que la marchande lyonnaise Emma Robellaz qui a vendu au collectionneur des papiers-peints de Chine. Destinés à la salle chinoise du Musée Ariana, les vingt-deux rouleaux peints à la main ont été acquis en mars 1883. D'après le premier inventaire de Godefroy Sidler, les papiers-peints proviendraient du Palais d'été de Pékin, et ils auraient été « enlevés par Paliko », c'est-à-dire le général Cousin Montauban, comte de Paliko[24]. Néanmoins, les recherches effectuées sur cet exceptionnel ensemble ont démontré que « ce décor mural s'apparente en fait à l'importante production d'objets réalisés pour l'exportation à Canton dès la fin du 18e siècle »[25]. À la fin du 19e siècle, il n'est pas rare que les objets chinois proposés à la vente soient attribués à l'ancien Palais d'été. Cette prestigieuse origine, qu'elle soit justifiée ou non, apportait assurément une plus-value aux œuvres[26]. Transféré dans les collections d'arts appliqués du Musée d'art et d'histoire de Genève (MAH) il y a plusieurs années, cet ensemble de rouleaux chinois ne fait à présent plus partie des collections du Musée Ariana. Par conséquent, nous n'avons pas entrepris davantage de recherche à son sujet. Les correspondances de Gustave Revilliod font également mention d'un certain Schwob, chimiste et tenancier d'une pharmacie à Nîmes, qui a proposé à la vente « une cruche en fer incrustation d'argent d'Ispahan rapportée de Perse et un plat chinois très ancien ». Nous n'avons pas d'autres informations concernant cette personne.

D'un autre côté, bien que foncièrement opposé au colonialisme, Gustave Revilliod a joui toute sa vie d'une impressionnante fortune gagnée par ses arrière-grands-parents, ses grands-parents et ses parents, qu'il a su faire fructifier avec l'aide de ses banquiers. Jacques Rilliet (1731-1805), son arrière-grand-père maternel et paternel (ses parents étaient cousins

---

[22] AEG, 18.8.1858/101.

[23] STROEHLIN Paul, « Nécrologie : Eugène Baud », *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, vol. 9, fascicule 3, 1890, p. 127.

[24] Numéro d'inventaire AA 2016-0351-002, Notice MuseumPlus rédigée par Gaël Bonzon.

[25] Numéro d'inventaire AA 2016-0351-002, Notice MuseumPlus rédigée par Gaël Bonzon ; à ce sujet voir : POLIDORI Elisabetta, *La pittura cinese da esportazione : analisi storica e indagine tecnica di una categoria artistica poco conosciuta*, 2007, pp. 303-320.

[26] SAINT RAYMOND Léa, 2021, p. 226.

germains), était négociant. D'abord installé à Londres puis à Lorient, il s'est enrichi grâce au commerce de produits (soie, café, thé, porcelaines et autres produits exotiques grandement recherchés par les européens aisés) importés par la Compagnie française des Indes[27]. Par conséquent, le financement de la collection Revilliod est lié à l'exploitation impériale bien qu'il n'y ait pas directement participé.

D'autre part, Gustave Revilliod entretenait des relations avec certains colons notoires, ce qui n'a rien de surprenant à cette époque. Les archives attestent qu'il entretenait une correspondance avec Léon Victor Largeau (1842-1897), administrateur colonial français et explorateur du Sahara puis du Sénégal et du Congo. D'après des lettres datées de 1877, Victor Largeau, qui se trouvait alors à Biskra en Algérie, a envoyé à Revilliod des photos de la région ainsi que des animaux, « deux chiens et une hyène »[28], probablement empaillés. Il apparaît également dans les lettres étudiées que Gustave Revilliod soutenait financièrement les expéditions menées par Largeau[29]. Ce soutien financier ne découle manifestement pas d'une volonté coloniale du collectionneur genevois mais plutôt d'un désir de connaissance des autres peuples et d'ouverture. Pour le remercier de son soutien, l'explorateur français a annoncé qu'il comptait rapporter des objets pour le musée de Gustave Revilliod sans donner de précision quant à la nature de ceux-ci[30].

Gustave Revilliod reçoit également plusieurs caisses de marchandises de la part d'un certain Joseph Revilliod. Appartenant à une branche dauphinoise de la famille, Joseph Revilliod était installé depuis 1874 à Saïgon où il occupait un « poste dans l'administration de la colonie »[31]. Il n'est pas précisé où Joseph achetait les pièces qu'il envoyait par la suite à Genève, mais il se fournissait certainement à Cholon qui était le centre d'affaires commerciales le plus important de la région où une grande communauté chinoise s'était installée à la fin du 18e siècle. En 1889, lorsque Gustave Revilliod a visité Saïgon, il s'est lui-même rendu à Cholon avec l'épouse et la fille de Joseph Revilliod, qui parlait la langue locale et lui servait donc d'interprète, afin d'y faire des affaires[32].

François Revilliod, un autre membre éloigné de la famille, entretenait également une correspondance avec Gustave Revilliod. Ce dernier dirigeait une entreprise d'impression sur étoffes dans un atelier au château de Vizille qu'il louait. Nous ne savons quasiment rien sur cet homme, si ce n'est qu'il a sollicité Gustave Revilliod à de très nombreuses reprises,

---

[27] ROTH-LOCHNER Barbara, « Gustave Revilliod, sa famille, sa fortune », in BUYSSEN Danielle, NAEF GALUBA Isabelle, ROTH LOCHNER Barbara (dir.), *Gustave Revilliod (1817-1890), un homme ouvert au monde*, Genève, Musée Ariana, Milan, 5 Continents Editions, 2018, p. 28.
[28] AEG, 18.9.1877/024.
[29] AEG, 18.8.1877/021.
[30] AEG, 18.8.1877/049.
[31] BUYSSENS Danielle, « Voyages : les Orients de Gustave Revilliod », 2018, p. 86.
[32] BUYSSENS Danielle, « Voyages : les Orients de Gustave Revilliod », 2018, p. 86-87.

principalement pour des questions d'argent. Une lettre de 1875 fait mention de pièces chinoises envoyées à Genève par François Revilliod sans qu'aucune précision ne soit apportée sur la nature des objets ni leur provenance[33].

Pour terminer, Gustave Revilliod entretenait également une relation épistolaire avec Henri Gaullieur (1843-1893). À la fois juriste et écrivain, Henri Gaullieur est une personnalité problématique, en raison de ses idées et de ses activités coloniales. En effet, en plus d'être propriétaire d'une plantation de tabac à Cuba, il a rédigé plusieurs textes, comme l'ouvrage intitulé *Etudes américaines : race blanche, race noire, race rouge, Jones de Chicago*, dont les propos sont clairement racistes et choquants. Nous ne savons pas ce que pensait Gustave Revilliod de ce genre de réflexions discriminantes puisque leurs échanges portaient sur d'autres sujets littéraires. Par ailleurs, Henri Gaullieur n'a vraisemblablement fourni aucun objet au collectionneur, à l'exception de quelques livres et de boîtes de cigares envoyées comme cadeaux.

Ainsi, les éléments développés ci-dessus ne permettent pas de mettre en cause les diverses acquisitions d'origine extra-européenne effectuées par Gustave Revilliod. Les idées anticolonialistes qu'il exprimait dans ses écrits et son rejet de l'impérialisme occidental, nous amène à penser qu'il n'aurait pas sciemment acheté des œuvres provenant de trafics coloniaux. Cependant, il n'est pas exclu que des œuvres acquises frauduleusement ou provenant de sites pillés, comme celles provenant de l'ancien Palais d'été ayant été revendues par la suite en Europe, se soient retrouvées dans ses collections, mais notre enquête n'a pas permis d'identifier de tels cas. Par ailleurs, l'étude des œuvres conservées à l'Ariana a souligné le rôle fondamental qu'ont joué la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, la Compagnie britannique des Indes orientales et la Compagnie française des Indes orientales dans l'importation de porcelaines asiatiques, à l'instar de la porcelaine d'Imari, aussi appelée « porcelaine d'Arita », dont le Musée Ariana conserve de très nombreux exemplaires[34].

b) Madame CV

Madame CV fait partie des mécènes les plus importants du Musée Ariana. Titulaire d'un doctorat en archéologie et en histoire du monde musulman à l'Université de Londres (SOAS), elle est une grande spécialiste de la céramique moyen-orientale. En tant qu'archéologue, elle a participé à des fouilles en Iran et à divers voyages à travers l'Asie. Elle mène également une carrière dans l'enseignement, en mettant en place des cours à

[33] AEG 18.8.1875/186.

[34] Une recherche approfondie sur le commerce et les échanges des Compagnies des Indes orientales mériterait d'être développée dans le cadre du travail général de décolonisation entrepris par le Musée Ariana.

l'Université de Ann Arbor aux Etats-Unis, au Victoria and Albert Museum de Londres et pour les deux maisons de vente aux enchères les plus importantes au monde : Christie's et Sotheby's[35]. Elle est également la fondatrice et l'actuelle présidente d'une fondation, qui favorise la recherche et l'étude des collections du Musée Ariana. Depuis 1991, elle a effectué de nombreux dons à l'institution, principalement des pièces islamiques et asiatiques. Au total, sans compter les dons faits par le biais de sa fondation, elle a donné à l'institution 218 pièces, ce qui constitue un remarquable ensemble.

En plus de ces 218 pièces données au fil des années, un important ensemble de 189 céramiques provenant de Meybod en Iran et datant des 19e et 20e siècles a été donné via sa Fondation. Rassemblé par Micheline Centlivres-Demont, ethnologue d'origine neuchâteloise, lors de son séjour à Meybod en 1964 pour sa thèse de doctorat qui portait sur cette communauté spécifique de potiers, cet ensemble documente une production déterminée et peu connue. Il a donc une valeur principalement documentaire. D'après les informations retrouvées, toutes les pièces ont été acquises sur place par l'ethnologue auprès de la communauté de potiers de Meybod. La provenance de ces pièces ne pose donc aucun problème.

De surcroît, la plupart des objets donnés par Madame CV ont été achetés en accord avec l'ancien conservateur du Musée Ariana, lors de ventes aux enchères de grandes maisons comme Sotheby's, Christie's, Drouot et Bonhams. Grâce aux informations fournies par la donatrice, il a été possible de retrouver les objets dans les catalogues de vente. Certaines des pièces de porcelaine chinoise et vietnamienne proviennent de grandes ventes qui ont eu lieu après la découverte d'épaves de navires ayant fait naufrage alors qu'ils transportaient des cargaisons de porcelaine vers l'Occident (*Hoi An Hoard*, *Nanking Cargo*, *Diana Cargo*). La donatrice a également effectué de nombreux achats auprès des exposants de l'*International Ceramics Fair* de Londres. Les acquisitions effectuées par la donatrice auprès de prestigieuses maisons de vente et des foires d'art reconnues sont à notre sens une garantie de respectabilité ainsi que de bonne foi.

Bien que la grande majorité des œuvres offertes au Musée Ariana par la donatrice ne semble poser aucun souci au niveau de la provenance, quelques pièces soulèvent toutefois des interrogations. Parmi celles-ci, une verseuse, dite *Kendi*, en forme d'éléphant assis et datant de l'époque de l'Empereur Wanli (dynastie Ming)[36]. Cet objet de production chinoise, qui a été reçu par la donatrice en héritage, provient de l'ancienne collection de Mathieu Paul Auguste Maurice Chabrières-Arlès (1829-1897), l'arrière-grand-père maternel de la

[35] Notice MuseumPlus RIA sur *Yolande Crowe-Vernes,* rédigée par Anne-Claire Schumacher.
[36] Numéro d'inventaire AR 2014-168.

donatrice[37]. Négociant et soyeux lyonnais mais aussi archéologue, Maurice Chabrières-Arlès a également été administrateur de la Compagnie du Canal de Suez. La construction du Canal de Suez a été le théâtre de grandes rivalités franco-britanniques, ce qui en fait d'une certaine manière un jalon important de la colonisation de l'Egypte par les Occidentaux. Cependant, la verseuse provient de Chine : elle n'est donc pas liée directement à ce chapitre de l'histoire colonial. Nous ne savons rien des circonstances dans lesquelles elle a intégré la collection de Maurice Charières-Arlès qui était connu pour être un grand collectionneur. Nous ne pouvons ainsi pas lier les activités coloniales de ce collectionneur à cet objet en particulier. Par ailleurs, la typologie des kendis à tête d'éléphant a connu une grande popularité, comme en attestent les nombreux exemples encore conservés dans des collections européennes. Il s'agit donc très probablement d'une pièce créée pour le marché européen.

D'autre part, un ensemble de douze objets d'Iran comportant un plat du 12e-13e siècle[38], cinq plats du 17e siècle[39], trois assiettes[40], une coupe[41], un vase à goulots multiples[42] et une gourde[43] ont été acquis en lot auprès d'une dame par Madame CV Les notices MuseumPlus indiquent que la vendeuse a vécu au Caire et que « durant la Deuxième Guerre mondiale, les pièces arrivaient d'Iran par avion ». Cette indication concernant l'importation des pièces n'est pas claire. Faisait-elle venir des pièces d'Iran directement par avion au Caire avant de les vendre ? Ou envoyait-elle des pièces directement en Suisse ? La question reste en suspens. De plus, les informations au sujet de cette dame sont succinctes. En décembre 1999, elle a fait don d'une unique coupe iranienne à décor de petit feu, dit *minâ'i*, bleu turquoise datée entre 1180 et 1219[44]. Le peu d'informations que nous avons ne nous permet pas de penser que ces objets ont été acquis frauduleusement ; cependant, cet exemple atteste des difficultés à appréhender des renseignements qui sont relativement peu nombreux et peu clairs.

Enfin, Madame CV a fait don de plusieurs carreaux de revêtement islamiques à l'Ariana. D'après les informations compilées dans l'inventaire en ligne, un carreau d'époque Ghoride a été « acheté par la donatrice à une vieille dame anglaise dans les années 1970 »[45] ; un autre provenant de Damas a été « reçu en cadeau par la donatrice en

[37] Numéro d'inventaire AR 2014-168, notice MuseumPlus.
[38] Numéro d'inventaire AR 1997-346.
[39] Numéros d'inventaire AR 1997-151 ; AR 1997-152 ; AR 1997-153 ; AR 1997-154 et AR 1997-161.
[40] Numéros d'inventaire AR 1997-156 ; AR 1997-157 et AR 1997-158.
[41] Numéro d'inventaire AR 1997-160.
[42] Numéro d'inventaire AR 1997-162.
[43] Numéro d'inventaire AR 1997-347.
[44] Numéro d'inventaire AR 1999-212.
[45] Numéro d'inventaire AR 2014-83.

Angleterre »[46] et deux autres ont été offerts en « cadeau à la donatrice de la part d'un antiquaire du Caire »[47]. Les carreaux de revêtement, qui sont souvent remplacés au fil du temps sur les édifices, ne sont pas des objets véritablement onéreux ni particulièrement rares. De ce fait, ils ne présentent qu'un intérêt limité pour les trafiquants et les pilleurs. Néanmoins, il est important de rappeler que la loi interdit de prendre possession de ces pièces et de les exporter en dehors de leur lieu d'origine, à moins qu'il s'agisse de fouilles autorisées.

Ainsi, la grande majorité des objets donnés par cette personne ne pose pas de problème puisqu'ils ont été achetés légalement via des maisons de vente reconnues. Les quelques pièces dont la provenance est moins détaillée ne soulèvent pas non plus de véritables suspicions sur un possible trafic colonial. De plus, d'après notre enquête, la donatrice a vraisemblablement acquis de bonne foi la totalité des pièces qui se trouvent actuellement dans les collections du Musée Ariana.

c) Madame CA

Depuis la fin des années 1970, une autre donatrice a fait don à l'Ariana d'une trentaine de pièces et elle a également vendu une pièce à notre institution.

Au début des années 2000, cette donatrice a défrayé la chronique en raison de son implication dans l'affaire Giacomo Medici. Originaire de Rome, Giacomo Medici est un marchand et trafiquant d'antiquités grecques, romaines et étrusques[48]. Il a vendu diverses antiquités pillées à de prestigieux musées dont le Getty Museum de Los Angeles, le Metropolitan Museum de New York et la Ny Carlsberg Glyptotek de Copenhague[49]. Sa manière de procéder était pratiquement toujours la même comme en témoignent les nombreux polaroïds retrouvés dans son entrepôt aux Ports Francs de Genève. Les antiquités pillées étaient d'abord photographiées dans leur état originel, à savoir en fragments, avant d'être parfaitement restaurées pour être proposées à la vente aux musées. En 2004, Giacomo Medici a été condamné pour recel de bien volés, exportations illégales et trafic criminel d'antiquités. L'enquête a démontré que dès 1980, la donatrice, qui travaillait alors aux Ports Francs pour les douanes suisses, a délivré de nombreux certificats d'authenticité à Giacomo Medici. Ceci lui permettait de sortir légalement les objets des entrepôts afin de les restaurer dans des laboratoires extérieurs avant de les retourner aux

[46] Numéro d'inventaire AR 2014-100.
[47] Numéros d'inventaire AR 2014-170 et AR 2014-171.
[48] À ce sujet voir : WATSON Peter, *The Medici Conspiracy : The Illicit Journey of Lotted Antiquities, from Italy's Tomb Raiders to the World's Greatest Museums*, New York, BBS PublicAffairs, 2006.
[49] WATSON Peter, 2006, p. 108-109.

Ports Francs en attendant de les mettre en vente sur le marché légal[50]. Ce stratagème permettait, en plus d'authentifier les œuvres, de fournir la preuve documentaire qu'elles avaient été exportées depuis la Suisse[51]. Par conséquent, nous sommes en droit de nous interroger sur la provenance des différentes pièces qui ont été données au Musée Ariana par la donatrice.

En 1978, le Musée Ariana lui a acheté un pichet italien, dit *Boccale*, vraisemblablement du 16e siècle, pour la somme de 1200 Frs[52]. Par la suite, cette personne a effectué cinq donations entre 1980 et 2009 parmi lesquelles figurent des ensembles de : treize pièces de faïence italienne, quatorze céramiques d'auteur-e-s contemporain-e-s et trois objets islamiques. Au total, trente-et-une pièces ont intégré les collections du musée. Dans presque tous les cas, aucune information concernant le contexte d'acquisition ne figure dans la base de données d'inventaire MuseumPlus. Les pièces utilitaires en faïence italienne datent des 13e, 14e et 17e siècles. Plusieurs d'entre elles ont été expertisées par des spécialistes de la faïence italienne. Les trois-quarts de ces pots, pichets, cruches et coupes sont dans un état lacunaire et fragmentaire, et reçus au titre de pièces d'étude. Concernant les trois objets islamiques : il s'agit de deux lampes à huile provenant du Moyen-Orient, peut-être d'Iran, données en février 1980, et d'une grenade égyptienne qui date vraisemblablement des 12e et 13e siècles et qui a été donnée au musée en mars 2009. Ces trois objets de petites tailles ne sont pas d'une grande valeur marchande, ils présentent surtout un intérêt didactique. La grenade est la seule pièce qui bénéficie d'une indication concernant sa provenance : « acquis par la donatrice à Genève, ancienne collection A. Bochard (Alexandrie-Zurich), vers 1888, CHF 300.- ». Les recherches effectuées concernant « A. Bochard » n'ont pas été concluantes. Quoiqu'il en soit, les trois objets du Moyen-Orient ainsi que les pièces de faïence italienne données la donatrice sont des pièces de second ordre, peu susceptibles d'avoir fait l'objet d'un trafic. Nous ne pouvons pas exclure qu'elles aient été acquises de manière illicite sur un site de fouilles. Le manque de renseignement à leur sujet ne permet pas d'apporter de réponse claire à nos interrogations.

A ce stade des recherches, le musée s'en remet donc à la bonne foi de la donatrice. Aucun élément formel n'indique que les objets donnés par la donatrice au Musée Ariana auraient été illégalement acquis.

d) <u>Les sites de fouilles archéologiques</u>

[50] GERVASI Daniela, « Musei pubblici e mecenatismo : il caso dell'acquisizione della collezione C.A », in : *Archeomafie*, IX, 2017, pp. 11-12.
[51] WATSON Peter, 2006, p. 110.
[52] Numéro d'inventaire AR 05828.

De manière générale, les musées regorgent d'objets anciens issus de fouilles archéologiques effectuées à travers le monde à des époques différentes. Le Musée Ariana en possède certes un nombre restreint, puisque la majeure partie des céramiques archéologiques a rejoint les collections du MAH ou celles du MEG, mais il ne fait pas exception. Ainsi, la question de la provenance des céramiques archéologiques mérite d'être posée. Le passage en revue des collections de l'Ariana a démontré qu'en matière d'objets issus de fouilles, le musée conserve principalement des céramiques islamiques anciennes ainsi que des carreaux de revêtement qui ont en grande partie été donné au musée au 19e siècle, époque où, comme l'explique à juste titre Anne-Claire Schumacher dans l'introduction du catalogue d'exposition *Terres d'Islam. Les collections de céramique moyen-orientale du Musée Ariana à Genève* : « les commissions d'éthique, qui cadrent aujourd'hui de manière contraignante et nécessaire les acquisitions des institutions publiques, afin d'éviter tout enrichissement des collections par des objets acquis illégalement, n'avaient pas cours au 19e siècle »[53].

En avril 1908, Max van Berchem (1863-1921) fit don au Musée Archéologique de Genève d'une lampe à huile égyptienne datée entre le 11e et le 12e siècle. Spécialiste de l'archéologie musulmane et père de l'épigraphie arabe, il a séjourné au Moyen-Orient de 1887 à 1914 afin de récolter des matériaux pour son projet d'un *Corpus Inscriptionum Arabicarum*[54]. Selon les informations recueillies sur MuseumPlus, la lampe a été découverte par Max van Berchem au Caire : « Le Caire (vieux Caire, près de la mosquée d'Amroun), vers 1888 »[55]. Il n'est pas précisé si l'historien avait les autorisations pour exporter cette pièce hors d'Egypte, mais étant donné le statut et la personnalité de Max van Berchem, nous supposons qu'il disposait de ces autorisations.

Un autre cas similaire est celui de Camille Favre (1845-1914), colonel, archiviste et archéologue, qui fit don en 1891 de plusieurs carreaux de revêtement provenant du Caire et de Damas, en Syrie. Les informations compilées dans MuseumPlus indiquent :
« « Découverte, Le Caire (mosquée du Caire), date inconnue, circonstances inconnues »[56] et « Découverte, Damas, Fouilles d'un établissement de bains »[57]. À nouveau, les circonstances entourant la découverte et l'exportation de l'objet en Suisse soulèvent des questions. Il est probable que ces carreaux aient été illégalement importés en Europe. À cette époque, il était fréquent de ramasser des objets considérés comme secondaires sur

---

[53] SCHUMACHER Anne-Claire, *Terres d'Islam. Les collections de céramique moyen-orientale du Musée Ariana à Genève*, Genève, Musée Ariana, Milan, 5 Continents Editions, p. 11.
[54] Dictionnaire Historique de la Suisse, *Max van Berchem* (en ligne), Berchem, Max van (hls-dhs-dss.ch), (consulté le 18 décembre 2023).
[55] 4955.
[56] Numéros d'inventaire R 113 ; R 115 ; R 116 et 15120.
[57] Numéros d'inventaire AR 9847 ; AR 9848 et C 121.

des sites de fouilles et de les rapporter chez soi afin de les donner aux institutions locales et de les présenter au public européen. Cependant, déjà à la fin du 19e siècle, des lois ont commencé à être instaurées afin d'interdire ces pratiques qui risquaient de vider les pays de leur patrimoine et d'entrainer des dégâts irréparables sur les sites anciens. D'après le site internet de l'UNESCO, en 1883, l'Egypte s'est doté pour la première fois d'une loi encadrant les fouilles sur son sol qui indique : « Il n'est pas autorisé à exporter sa part des antiquités excavées avant que le département des antiquités n'ait supervisé ces questions »[58]. De ce fait, depuis 1883, l'exportation d'objets issus de fouilles en Egypte est strictement interdite sans le consentement préalable du département des antiquités. Cet article de loi atteste de l'importance du problème ainsi que de la prise de conscience précoce des autorités locales.

Ainsi, nous ne sommes pas parvenus à déterminer si les carreaux de revêtement islamiques donnés par Max van Berchem et Camille Favre sont arrivés légalement en Suisse ou non. Nonobstant, ces deux cas soulignent les problématiques entourant les objets archéologiques, qui ont souvent été ramassés sur des sites de fouilles aux cours des 19e et 20e siècles puis ramenés en Europe, sans véritable volonté d'en faire un trafic mais qui sont tout de même des pratiques illégales et non-éthiques qui ne seraient plus tolérées au 21e siècle.

e) Les cadeaux diplomatiques

Les cadeaux diplomatiques font partie des coutumes entre les Etats depuis l'Antiquité. Leur but est de partager le savoir-faire d'un pays tout en contribuant aux bonnes relations internationales. Aujourd'hui, la Confédération Helvétique montre une plus grande méfiance vis-à-vis des cadeaux diplomatiques en raison des risques de corruption, c'est pourquoi, les divers cadeaux reçus par les diplomates suisses doivent à présent être déclarés si leur valeur dépasse les 200 frs, et les présents reçus par les conseillers fédéraux sont généralement stockés dans la chambre des trésors de la Confédération[59].

L'étude de l'inventaire du Musée Ariana a mis en évidence la conservation de certaines pièces ayant appartenues à des diplomates suisses et qui pourraient donc être des cadeaux diplomatiques. En janvier 1999, le musée a reçu quinze céramiques lors du legs de Daniel Gagnebin (1917-1998), diplomate neuchâtelois et ancien ambassadeur de Suisse en Iran qui a assisté aux célèbres fêtes de Persépolis. Parmi les pièces léguées, quatre coupes

[58] *Antiquities Law Regulations*, p. 359.
[59] Müller Thomas, « Visite de la salle aux trésors suisses » in *Blick*, article mis en ligne le 26 décembre 2022, La salle au trésor de la Suisse et ses cadeaux diplomatiques - Blick, https://www.blick.ch/fr/news/suisse/visite-de-la-salle-aux-tresors-suisse-voici-les-presents-insolites-recus-par-les-conseillers-federaux-au-fil-des-ans-id18176932.html (consulté le 18 décembre 2023).

et une jarre, datées entre le 10e et le 13e siècle et venant d'Iran[60]. À nouveau, les circonstances dans lesquels ces objets archéologiques ont été acquis ne sont pas connues, et les recherches menées n'ont pas permis d'éclaircir la situation. Pareillement, Emile Fontanel (1895-1979), ancien consul général de Suisse à Shanghai, a fait don en 1962 de plusieurs objets chinois dont une jarre datant du IIIe millénaire avant J.-C.[61], et de quatre vases Qing et Kangxi en 1979[62]. Parmi les différentes pièces données, seule la provenance d'une coupe Kangxi est connue. D'après les informations fournies par Emile Fontanel, cette coupe provient de l'ancienne collection de George Aristides Eumorfopoulos, un collectionneur anglais d'art chinois, coréen et proche-oriental. Il semble ainsi que le donateur ait acheté cette coupe auprès du collectionneur. Dans ce cas, il ne s'agit visiblement pas d'un cadeau diplomatique.

Ainsi, les recherches effectuées n'ont pas mené à l'identification de cadeaux diplomatiques. Le fait qu'un objet ait appartenu à un diplomate ne signifie pas forcément que celui-ci l'ait reçu lors de l'exercice de sa fonction : certains diplomates étaient par ailleurs de vrais collectionneurs. Il est toutefois important de rappeler que lors d'une donation d'une personnalité politique ou diplomatique, il est judicieux de s'informer, lorsque cela est possible, auprès de la personne concernée afin de déterminer si une pièce a été offerte dans le cadre d'un échange diplomatique.

c. Documenter la transparence vis-à-vis des tiers

Ce présent rapport sera consultable prochainement sur le site internet du Musée Ariana, où il va être publié (https://www.musee-ariana.ch).

En outre, des pans de la recherche de provenance seront discutés via des articles publiés sur le blog de l'institution, Un groupe de travail sera créé pour aborder d'autres axes de décolonisation du musée dans une démarche globale qui identifierait les éléments à contextualiser et à expliquer, par exemple les collections en ligne et le guide multimédia d'accompagnement à la visite dans le parcours des expositions de référence.

II. Remarques conclusives

a. Evaluation des résultats

[60] Numéros d'inventaire AR 1999-9 ; AR 1999-10 ; AR 1999-11 ; AR 1999-12 et AR 1999-13.
[61] Numéros d'inventaire AR 4358 à AR 4381.
[62] Numéros d'inventaire AR 6086 à AR 6089.

Les recherches menées dans le cadre de ce projet ont permis d'examiner de manière plus systématique les collections extra-européennes ainsi que les différents donateurs, mécènes, testataires et vendeurs ayant contribué à enrichir les collections du Musée Ariana. Par ailleurs, force est de constater que les résultats obtenus au cours de cette recherche de provenance demeurent peu nombreux, ce qui confirme les difficultés à retracer précisément les provenances des œuvres conservées. Cette observation avait déjà été faite par Marie Mazzone lors de sa recherche sur les biens spoliées par les nazis[63]. Le manque de documentation concernant les objets acquis au cours des 19e et 20e siècles ainsi que l'épais brouillard qui entoure le legs de Gustave Revilliod sont des éléments regrettables qui empêchent de connaître véritablement l'histoire des collections. Nonobstant, les enquêtes menées ont permis de mettre en évidence les lacunes dans la documentation, mais également d'étoffer les informations concernant les anciens propriétaires des œuvres qui ont intégré les collections de l'Ariana de manière pérenne et inaliénable. Les nombreuses recherches menées ont entrainé des réflexions pertinentes et nécessaires sur les modes d'acquisition des œuvres au sein de l'institution. Enfin, à la lumière des différents éléments cités ci-dessus, nous pouvons en conclure que le Musée Ariana n'est que peu concerné par la question des trafics coloniaux puisqu'il ne possède manifestement pas d'œuvres issues de tels contextes.

b. Questions ouvertes et domaines dans lesquels il convient de poursuivre les recherches

Bien que les provenances de œuvres du Musée Ariana ne posent pas de véritable problème, il est intéressant de souligner que le musée renferme une remarquable collection d'objets ayant pourtant trait aux affaires coloniales comme les théières, les tasses, les soucoupes, les sucriers et les flacons à tabac produits afin que les Occidentaux puissent déguster des produits comme le thé, le café, le sucre, le chocolat et le tabac provenant des colonies extra-européennes et de ce fait, liés à l'esclavagisme. La violence qui a découlé de ces commerces coloniaux étaient relativement peu abordée et discutée à l'intérieur des institutions muséales jusqu'au début à la fin du 20e siècle. Depuis le début des années 2000, des critiques institutionnelles en lien avec les passé colonial et impérial se sont développées, obligeant ainsi les musées européens à entamer une réflexion générale sur leurs collections et leurs liens avec le colonialisme et l'impérialisme occidental. Nous pouvons ici citer le

[63] Ce rapport est consultable sur le site du Musée Ariana : Collections | Ariana (musee-ariana.ch)

Rijksmuseum à Amsterdam qui a intégré ces thématiques à ses textes de salle depuis sa réouverture en 2013 et qui a ajouté l'année passée des étiquettes à une septantaine d'objets exposés afin d'éclairer le public sur leurs relations avec l'esclavagisme et le passé colonial néerlandais. En plus du Rijksmuseum, plusieurs autres musées d'Europe ont récemment organisés des expositions temporaires autour de ces problématiques, comme le Deutsches Historisches Museum avec « German Colonialism. Fragments past and present » en 2016, le Musée national du Danemark avec l'exposition « Voices from the Colonies » inaugurée en octobre 2017, et plus récemment, l'exposition « Collections, Colonialism, and the Ugly Truths of our Past » au Royal Cornwall Museum, pour ne citer qu'eux. Concernant le Musée Ariana qui n'évoque actuellement les questions coloniales que de manière succincte dans la *salle Voyage*, il est nécessaire de réfléchir plus amplement à ces questions et de trouver des manières pertinentes d'informer les publics sur ce sujet sensible afin de mieux contextualiser les objets de ses collections liés à la consommation de produits issus du trafic colonial et de l'esclavagisme, et donc d'entreprendre une démarche globale de décolonisation de l'institution. Afin de proposer une réflexion complète et pérenne, les différentes questions liées au colonialisme et à l'impérialisme, qu'elles se rapportent aux provenances des objets, à leurs fonctions, aux donateurs ou à leur commerce, doivent être intégrées au parcours permanent du musée. Une exposition temporaire autour de ces problématiques devrait également être envisagée, une fois que ces réflexions auront été suffisamment étudiées et développées. En 2024, plusieurs musées suisses proposeront des expositions traitant de la colonisation, comme le MEG avec l'exposition « Mémoires. Genève dans le monde colonial » et le Musée national suisse à Zurich qui prépare depuis plus de deux ans une grande exposition sur la Suisse et le colonialisme qui débutera en septembre[64].Par ailleurs, cette recherche a démontré la pertinence d'étudier les provenances des objets du Musée Ariana. Il serait ainsi pertinent de s'interroger prochainement sur les œuvres possiblement issues de trafics européens comme les objets archéologiques ainsi que les pièces dont l'arrivée au musée est suspicieuse, à l'instar de certains vitraux qui proviennent d'édifices religieux encore en fonction.

Enfin, concernant le système d'acquisition du musée, la marche à suivre dans le cadre des donations pourrait être améliorée afin qu'à l'avenir les œuvres intégrant le Musée Ariana soient mieux renseignées. Ainsi, nous proposons de faire parvenir aux donateurs et donatrices la fiche de donation en amont du don afin de laisser le temps aux personnes de réfléchir aux diverses questions posées et donc de fournir des réponses plus développées et plus précises. De plus, il faudrait systématiquement lier ces fiches aux objets correspondants

[64] AMSTAD Marina, MEYER Pascale, SCHWERE Raphael, UMURUNGI Marilyn, « Sur les traces du passé colonial de la Suisse », *TANGRAM - Revue de la Commission fédérale contre le racisme*, n° 47, 2023, p. 76-77.

dans l'inventaire informatisé MuseumPlus afin qu'elles ne se perdent pas au fil du temps et qu'elles puissent être aisément consultées par les collaborateurs et les collaboratrices du musée.

Bien qu'aucun élément litigieux ne soit apparu à la suite de cette étude sur les provenances des collections du Musée Ariana dans un contexte colonial, la réalisation d'un tel travail de recherche est indispensable et précieuse. Elle a pour vertu de rendre le musée plus attentif à son devoir de diligence en matière d'acquisition et de documentation de ses collections. Si le Musée Ariana a toujours inventorié sérieusement les objets et les œuvres de ses collections, il s'est davantage attaché à les documenter en les plaçant dans une perspective historique et artistique. Enfin il est utile de rappeler qu'en cas de doute lors de l'acquisition d'un objet ou d'une œuvre, le Musée Ariana a la possibilité de demander conseil à la Commission de déontologie des musées et des institutions patrimoniales de la Ville de Genève, dotée d'un règlement municipal (LC 21 615) depuis 2013. Cet organe consultatif apporte son expertise aux études et travaux entrepris par les institutions pour évaluer l'adéquation de leurs collections aux normes déontologiques et légales en vigueur. Elle peut également être saisie de toute autre question en lien avec la déontologie au sein des musées et des institutions patrimoniales municipales auxquelles elle soumet des recommandations sur les démarches à entreprendre pour clarifier le statut des collections, des avis sur toutes questions relatives à la déontologie des musées et à la préservation du patrimoine culturel et naturel, des recommandations en matière d'éthique du patrimoine.

III. Bibliographie

a. Sources manuscrites

Archives d'État de Genève (AEG)
Cote Archives privées 18 : papiers de la famille de Sellon et Revilliod

Bibliothèque de Genève, Ville de Genève (BGE)
Département des manuscrits et des archives privées
Soixante-cinq lettres de Gustave Revilliod à Godefroy Sidler, entre 1879 et 1890 (Ms. fr. 693)

b. Sources imprimées

Association des musées suisses, *Recherche de provenance dans les musées II. Collections liées aux contextes coloniaux. Notions de base et introduction à la pratique*, 2022.

Campus, n° 91, dossier « Colonisation : un passé qui passe mal », Université de Genève, juin-août, 2008, p. 12-29.

Compte rendu de l'Administration municipale de la Ville de Genève, Genève, 1842 – 2000.

Journal de Genève, 1826-1998.

TANGRAM - Revue de la Commission fédérale contre le racisme, n° 47, « La Suisse et ses héritages coloniaux », 2023.

c. Bibliographie générale

BEHRENDT Richard Fritz, *Die Schweiz und der Imperialismus : die Volkswirtschaft des hochkapitalistischen Kleinstaates im Zeitalter des politischen und ökonomischen Nationalismus*, Zurich, Rascher, 1932.

BUYSSEN Danielle, NAEF GALUBA Isabelle, ROTH LOCHNER Barbara (dir.), *Gustave Revilliod (1817-1890), un homme ouvert au monde*, Genève, Musée Ariana, Milan, 5 Continents Editions, 2018.

CHOPARD Lucie, FLEURIOT Angéla (FR) in *Collectionneurs, collecteurs et marchands d'art asiatique en France 1700-1939 - INHA*, mis en ligne le 21/03/2022, http://agorha.inha.fr/detail/720 (Consulté le 06/12/2023).

GERVASI Daniela, « Musei pubblici e mecenatismo : il caso dell'acquisizione della collezione C.A », in : *Archeomafie*, IX, 2017, pp. 11-26.

MÜLLER Thomas, « Visite de la salle aux trésors suisses » in *Blick*, article mis en ligne le 26 décembre 2022, La salle au trésor de la Suisse et ses cadeaux diplomatiques - Blick, https://www.blick.ch/fr/news/suisse/visite-de-la-salle-aux-tresors-suisse-voici-les-presents-insolites-recus-par-les-conseillers-federaux-au-fil-des-ans-id18176932.html (consulté le 18 décembre 2023).

PAVILLON Olivier, Des Suisses au coeur de la traite négrière : de Marseille à l'Île de France, d'Amsterdam aux Guyanes (1770-1840), Lausanne, Éditions Antipodes, 2017.

POLIDORI Elisabetta, *La pittura cinese da esportazione : analisi storica e indagine tecnica di una categoria artistica poco conosciuta*, 2007, pp. 303-320.

PURTSCHERT Patricia et FISCHER-TINÉ Harald (sous la dir. de), *Colonial Switzerland*, Basingstroke, Palgrave -Macmillan, 2015.

SAINT RAYMOND Léa*, À la conquête du marché de l'art : le Pari(s) des enchères (1830-1939)*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

SCHUMACHER Anne-Claire (dir.), *Terres d'Islam. Les collections de céramique moyen-orientale du Musée Ariana à Genève*, Genève, Musée Ariana, Milan, 5 Continents Editions, 2014.

STROEHLIN Paul, « Nécrologie : Eugène Baud », in *Bulletin de la Société suisse de Numismatique*, vol. 9, fascicule 3, 1890, p. 127.

THOMAS David, La Suisse et l'esclavage des Noirs, Lausanne, Éditions Antipodes, 2005.

ULMI Nic, « La Suisse, un pays colonial sans colonie », in *Le Temps*, article mis en ligne le 25 juillet 2015, https://www.letemps.ch/culture/livres/suisse-un-pays-colonial-colonies (consulté le 13 avril 2024).

WATSON Peter, *The Medici Conspiracy : The Illicit Journey of Lotted Antiquities, from Italy's Tomb Raiders to the World's Greatest Museums*, New York, BBS PublicAffairs, 2006.

d. Rapports

The legal and illegal trade in cultural property to and throughout Europe: facts, findings and legal analysis, The Art-Law Centre, University of Geneva, 27 février 2018, [en ligne], UNESCO_Report_-_SUBMITTED_27.02.2018.pdf (art-law.org)

MAZZONE Marie, SCHUMACHER Anne-Claire, NAEF GALUBA Isabelle, *Rapport, Recherche de provenances sur les collecions du Musée Ariana en lien avec la problématique de l'art spolié durant la période du National-Socialisme (1933-1945)*, Musée Ariana Genève, 24 juin 2020.

Rapport de l'Office fédéral de la culture (OFC) à l'attention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E), État des travaux de l'OFC sur le traitement des biens culturels issus d'un contexte colonial, 2 mars 2022.

e. Textes de lois

Antiquities Law Regulations (Égypte), 1883, [en ligne], List of National Cultural Heritage Laws | UNESCO

Convention UNESCO/Unidroit, 1970

Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC) du 20 juin 2003

f. Sites internet

Deutsches Historisches Museum, www.dhm.de
Dictionnaire Historique de la Suisse, [en ligne], https://hls-dhs-dss.ch/fr/

ICOM, https://icom.museum/fr/

Musée Ariana, www.musee-ariana.ch

Musée d'art et d'histoire (MAH), www.mahmah.ch

Musée d'ethnographie (MEG), www.meg.ch

Musée national du Danemark, www.natmus.dk

Musée national suisse, www.landesmuseum.ch

Rijksmuseum, www.rijksmuseum.nl

Royal Cornwall Museum, www.royalcornwallmuseum.org.uk

g. Vidéo

NAVARO Ilana, MISKÉ Karim, *La Chine, rêves et cauchemars : La chute [1839-1937]*, Arte TV, 52 min, 2023.

Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Dipartimento federale dell'interno DFI
Departament federal da l'intern DFI
Bundesamt für Kultur BAK
Office fédéral de la culture OFC
Ufficio federale della cultura UFC
Uffizi federal da cultura UFC